

LES HALLES

La renaissance
d'un quartier

1966-1988

CHRISTIAN MICHEL

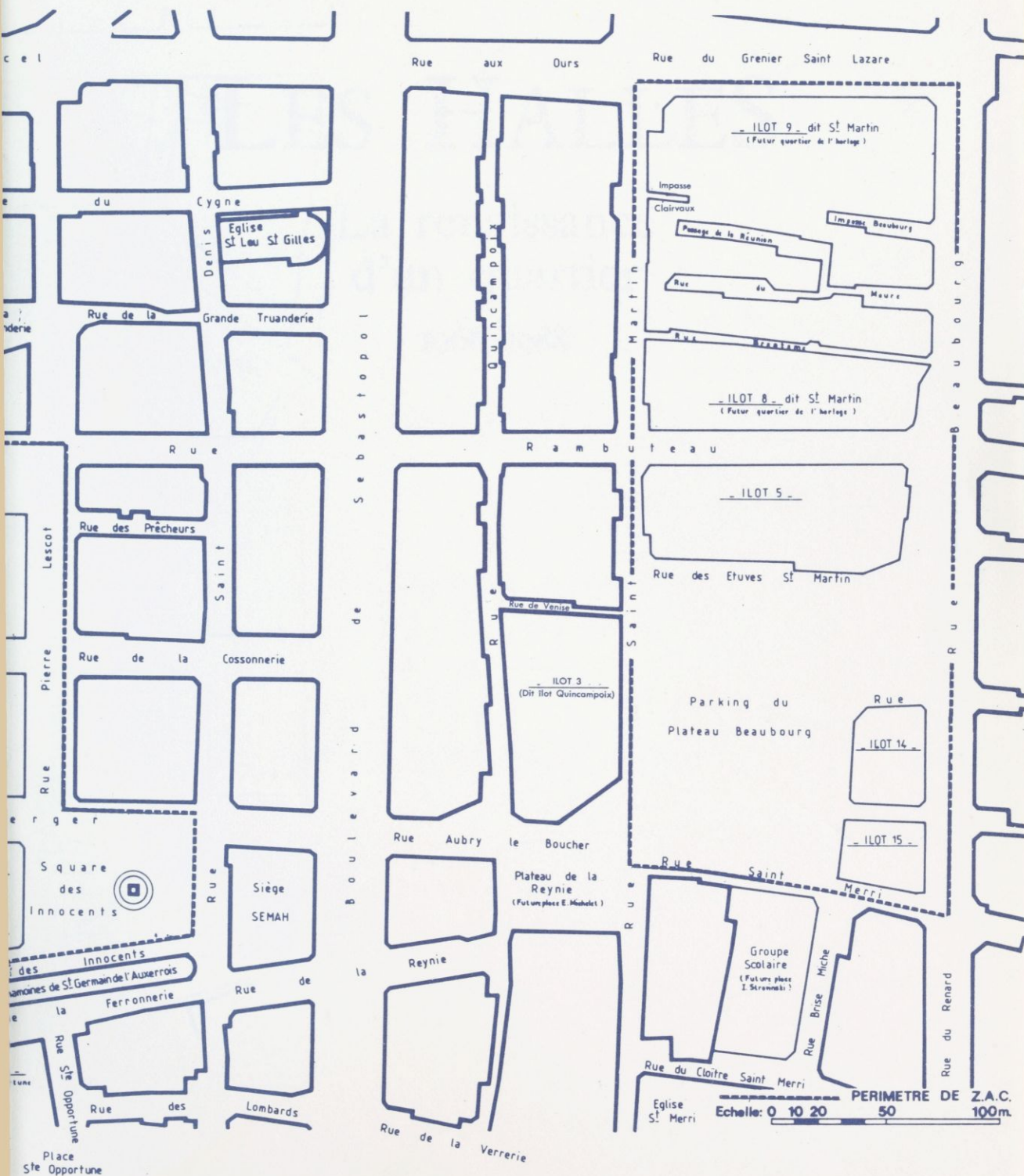


80 Lj
8399



MASSON





LES HALLES

La renaissance
d'un quartier

1966-1988



802j⁹

8399

LES HALLES

LA RÉGION

DU QUARTIER

DE LA

DE LA

DE LA

1892

1892

1892

610863

71

LES HALLES

La renaissance
d'un quartier
1966-1988

Christian Michel

450870

Préface de Christian de La Malène

MASSON

Paris - Milan - Barcelone - Mexico
1988

DL-15071988-18541

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés
réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Masson, Paris, 1988

ISBN : 2-225-81475-9

MASSON S.A.
MASSON ITALIA EDITORI
MASSON S.A.
MASSON EDITORES

120, bd Saint-Germain, 75280 Paris Cedex 06
Via Statuto 2, 20121 Milano
Balma 151, 08008 Barcelona
Dakota 383, Colonia Napoles, 03810 Mexico DF

Sommaire

Préface	7
Mise en perspective historique	11
 1 Les étapes 1966-1988	15
1 Le temps des grandes fresques : jusqu'en 1966	17
2 De l'échec des Six Maquettes à la délibération Capitant : 1966-1968 .	30
3 L'élan : août 1969 – août 1974	43
4 Le Président et l'architecte : août 1974 – août 1978	58
5 Le Maire et l'architecte depuis août 1978	69
 2 Une œuvre à facettes	81
6 Substratum, voiries souterraines, domaine piétonnier et équipements techniques	82
7 De l'interconnexion du RER et du métro	98
8 Le Forum	106
9 Le Centre Georges Pompidou	122
10 Le Quartier de l'Horloge	139
11 L'ilot Quicampoix et la Réhabilitation	147
12 Les bâtiments de surface de la périphérie du Forum	154
13 L'espace souterrain Eustache-Bourse	169
14 Le jardin	183
 3 Les acteurs et le système	199
15 Les aspects sociaux et humains	200
16 Les outils : APUR et SEMAH	215
17 Le financement et le contrôle de l'opération	227
18 Le dialectique Ville-Etat	237
19 L'urbanisme et architecture aux Halles	249
 Conclusion	270
Chronique des Halles	272
Remerciements	299
Index	301
Sources	303



1	Introduction
2	1. Le rôle de la langue
3	2. La langue et la culture
4	3. La langue et la société
5	4. La langue et l'économie
6	5. La langue et la politique
7	6. La langue et la religion
8	7. La langue et la science
9	8. La langue et la philosophie
10	9. La langue et la littérature
11	10. La langue et l'art
12	11. La langue et la musique
13	12. La langue et le cinéma
14	13. La langue et la télévision
15	14. La langue et l'internet
16	15. La langue et la presse
17	16. La langue et la radio
18	17. La langue et le théâtre
19	18. La langue et le sport
20	19. La langue et la mode
21	20. La langue et la cuisine
22	21. La langue et la médecine
23	22. La langue et la justice
24	23. La langue et la police
25	24. La langue et l'armée
26	25. La langue et la marine
27	26. La langue et l'aviation
28	27. La langue et le transport
29	28. La langue et l'énergie
30	29. La langue et l'environnement
31	30. La langue et la santé
32	31. La langue et la famille
33	32. La langue et les amis
34	33. La langue et les collègues
35	34. La langue et les clients
36	35. La langue et les fournisseurs
37	36. La langue et les partenaires
38	37. La langue et les investisseurs
39	38. La langue et les médias
40	39. La langue et les associations
41	40. La langue et les syndicats
42	41. La langue et les entreprises
43	42. La langue et les institutions
44	43. La langue et les organisations
45	44. La langue et les réseaux
46	45. La langue et les communautés
47	46. La langue et les groupes
48	47. La langue et les équipes
49	48. La langue et les projets
50	49. La langue et les tâches
51	50. La langue et les responsabilités
52	51. La langue et les compétences
53	52. La langue et les connaissances
54	53. La langue et les expériences
55	54. La langue et les formations
56	55. La langue et les certifications
57	56. La langue et les diplômes
58	57. La langue et les licences
59	58. La langue et les brevets
60	59. La langue et les marques
61	60. La langue et les droits
62	61. La langue et les obligations
63	62. La langue et les interdits
64	63. La langue et les permissions
65	64. La langue et les autorisations
66	65. La langue et les approbations
67	66. La langue et les validations
68	67. La langue et les confirmations
69	68. La langue et les reconnaissances
70	69. La langue et les affirmations
71	70. La langue et les déclarations
72	71. La langue et les communications
73	72. La langue et les échanges
74	73. La langue et les interactions
75	74. La langue et les relations
76	75. La langue et les contacts
77	76. La langue et les liens
78	77. La langue et les connexions
79	78. La langue et les réseaux
80	79. La langue et les communautés
81	80. La langue et les groupes
82	81. La langue et les équipes
83	82. La langue et les projets
84	83. La langue et les tâches
85	84. La langue et les responsabilités
86	85. La langue et les compétences
87	86. La langue et les connaissances
88	87. La langue et les expériences
89	88. La langue et les formations
90	89. La langue et les certifications
91	90. La langue et les diplômes
92	91. La langue et les licences
93	92. La langue et les brevets
94	93. La langue et les marques
95	94. La langue et les droits
96	95. La langue et les obligations
97	96. La langue et les interdits
98	97. La langue et les permissions
99	98. La langue et les autorisations
100	99. La langue et les validations
101	100. La langue et les confirmations
102	101. La langue et les reconnaissances
103	102. La langue et les affirmations
104	103. La langue et les déclarations
105	104. La langue et les communications
106	105. La langue et les échanges
107	106. La langue et les interactions
108	107. La langue et les relations
109	108. La langue et les contacts
110	109. La langue et les liens
111	110. La langue et les connexions
112	111. La langue et les réseaux
113	112. La langue et les communautés
114	113. La langue et les groupes
115	114. La langue et les équipes
116	115. La langue et les projets
117	116. La langue et les tâches
118	117. La langue et les responsabilités
119	118. La langue et les compétences
120	119. La langue et les connaissances
121	120. La langue et les expériences
122	121. La langue et les formations
123	122. La langue et les certifications
124	123. La langue et les diplômes
125	124. La langue et les licences
126	125. La langue et les brevets
127	126. La langue et les marques
128	127. La langue et les droits
129	128. La langue et les obligations
130	129. La langue et les interdits
131	130. La langue et les permissions
132	131. La langue et les autorisations
133	132. La langue et les validations
134	133. La langue et les confirmations
135	134. La langue et les reconnaissances
136	135. La langue et les affirmations
137	136. La langue et les déclarations
138	137. La langue et les communications
139	138. La langue et les échanges
140	139. La langue et les interactions
141	140. La langue et les relations
142	141. La langue et les contacts
143	142. La langue et les liens
144	143. La langue et les connexions
145	144. La langue et les réseaux
146	145. La langue et les communautés
147	146. La langue et les groupes
148	147. La langue et les équipes
149	148. La langue et les projets
150	149. La langue et les tâches
151	150. La langue et les responsabilités
152	151. La langue et les compétences
153	152. La langue et les connaissances
154	153. La langue et les expériences
155	154. La langue et les formations
156	155. La langue et les certifications
157	156. La langue et les diplômes
158	157. La langue et les licences
159	158. La langue et les brevets
160	159. La langue et les marques
161	160. La langue et les droits
162	161. La langue et les obligations
163	162. La langue et les interdits
164	163. La langue et les permissions
165	164. La langue et les autorisations
166	165. La langue et les validations
167	166. La langue et les confirmations
168	167. La langue et les reconnaissances
169	168. La langue et les affirmations
170	169. La langue et les déclarations
171	170. La langue et les communications
172	171. La langue et les échanges
173	172. La langue et les interactions
174	173. La langue et les relations
175	174. La langue et les contacts
176	175. La langue et les liens
177	176. La langue et les connexions
178	177. La langue et les réseaux
179	178. La langue et les communautés
180	179. La langue et les groupes
181	180. La langue et les équipes
182	181. La langue et les projets
183	182. La langue et les tâches
184	183. La langue et les responsabilités
185	184. La langue et les compétences
186	185. La langue et les connaissances
187	186. La langue et les expériences
188	187. La langue et les formations
189	188. La langue et les certifications
190	189. La langue et les diplômes
191	190. La langue et les licences
192	191. La langue et les brevets
193	192. La langue et les marques
194	193. La langue et les droits
195	194. La langue et les obligations
196	195. La langue et les interdits
197	196. La langue et les permissions
198	197. La langue et les autorisations
199	198. La langue et les validations
200	199. La langue et les confirmations
201	200. La langue et les reconnaissances
202	201. La langue et les affirmations
203	202. La langue et les déclarations
204	203. La langue et les communications
205	204. La langue et les échanges
206	205. La langue et les interactions
207	206. La langue et les relations
208	207. La langue et les contacts
209	208. La langue et les liens
210	209. La langue et les connexions
211	210. La langue et les réseaux
212	211. La langue et les communautés
213	212. La langue et les groupes
214	213. La langue et les équipes
215	214. La langue et les projets
216	215. La langue et les tâches
217	216. La langue et les responsabilités
218	217. La langue et les compétences
219	218. La langue et les connaissances
220	219. La langue et les expériences
221	220. La langue et les formations
222	221. La langue et les certifications
223	222. La langue et les diplômes
224	223. La langue et les licences
225	224. La langue et les brevets
226	225. La langue et les marques
227	226. La langue et les droits
228	227. La langue et les obligations
229	228. La langue et les interdits
230	229. La langue et les permissions
231	230. La langue et les autorisations
232	231. La langue et les validations
233	232. La langue et les confirmations
234	233. La langue et les reconnaissances
235	234. La langue et les affirmations
236	235. La langue et les déclarations
237	236. La langue et les communications
238	237. La langue et les échanges
239	238. La langue et les interactions
240	239. La langue et les relations
241	240. La langue et les contacts
242	241. La langue et les liens
243	242. La langue et les connexions
244	243. La langue et les réseaux
245	244. La langue et les communautés
246	245. La langue et les groupes
247	246. La langue et les équipes
248	247. La langue et les projets
249	248. La langue et les tâches
250	249. La langue et les responsabilités
251	250. La langue et les compétences
252	251. La langue et les connaissances
253	252. La langue et les expériences
254	253. La langue et les formations
255	254. La langue et les certifications
256	255. La langue et les diplômes
257	256. La langue et les licences
258	257. La langue et les brevets
259	258. La langue et les marques
260	259. La langue et les droits
261	260. La langue et les obligations
262	261. La langue et les interdits
263	262. La langue et les permissions
264	263. La langue et les autorisations
265	264. La langue et les validations
266	265. La langue et les confirmations
267	266. La langue et les reconnaissances
268	267. La langue et les affirmations
269	268. La langue et les déclarations
270	269. La langue et les communications
271	270. La langue et les échanges
272	271. La langue et les interactions
273	272. La langue et les relations
274	273. La langue et les contacts
275	274. La langue et les liens
276	275. La langue et les connexions
277	276. La langue et les réseaux
278	277. La langue et les communautés
279	278. La langue et les groupes
280	279. La langue et les équipes
281	280. La langue et les projets
282	281. La langue et les tâches
283	282. La langue et les responsabilités
284	283. La langue et les compétences
285	284. La langue et les connaissances
286	285. La langue et les expériences
287	286. La langue et les formations
288	287. La langue et les certifications
289	288. La langue et les diplômes
290	289. La langue et les licences
291	290. La langue et les brevets
292	291. La langue et les marques
293	292. La langue et les droits
294	293. La langue et les obligations
295	294. La langue et les interdits
296	295. La langue et les permissions
297	296. La langue et les autorisations
298	297. La langue et les validations
299	298. La langue et les confirmations
300	299. La langue et les reconnaissances
301	300. La langue et les affirmations
302	301. La langue et les déclarations
303	302. La langue et les communications
304	303. La langue et les échanges
305	304. La langue et les interactions
306	305. La langue et les relations
307	306. La langue et les contacts
308	307. La langue et les liens
309	308. La langue et les connexions
310	309. La langue et les réseaux
311	310. La langue et les communautés
312	311. La langue et les groupes
313	312. La langue et les équipes
314	313. La langue et les projets
315	314. La langue et les tâches
316	315. La langue et les responsabilités
317	316. La langue et les compétences
318	317. La langue et les connaissances
319	318. La langue et les expériences
320	319. La langue et les formations
321	320. La langue et les certifications
322	321. La langue et les diplômes
323	322. La langue et les licences
324	323. La langue et les brevets
325	324. La langue et les marques
326	325. La langue et les droits
327	326. La langue et les obligations
328	327. La langue et les interdits
329	328. La langue et les permissions
330	329. La langue et les autorisations
331	330. La langue et les validations
332	331. La langue et les confirmations
333	332. La langue et les reconnaissances
334	333. La langue et les affirmations
335	334. La langue et les déclarations
336	335. La langue et les communications
337	336. La langue et les échanges
338	337. La langue et les interactions
339	338. La langue et les relations
340	339. La langue et les contacts
341	340. La langue et les liens
342	341. La langue et les connexions
343	342. La langue et les réseaux
344	343. La langue et les communautés
345	344. La langue et les groupes
346	345. La langue et les équipes
347	346. La langue et les projets
348	347. La langue et les tâches
349	348. La langue et les responsabilités
350	349. La langue et les compétences
351	350. La langue et les connaissances
352	351. La langue et les expériences
353	352. La langue et les formations
354	353. La langue et les certifications
355	354. La langue et les diplômes
356	355. La langue et les licences
357	356. La langue et les brevets
358	357. La langue et les marques
359	358. La langue et les droits
360	359. La langue et les obligations
361	360. La langue et les interdits
362	361. La langue et les permissions
363	362. La langue et les autorisations
364	363. La langue et les validations
365	364. La langue et les confirmations
366	365. La langue et les reconnaissances
367	366. La langue et les affirmations
368	367. La langue et les déclarations
369	368. La langue et les communications
370	369. La langue et les échanges
371	370. La langue et les interactions
372	371. La langue et les relations
373	372. La langue et les contacts
374	373. La langue et les liens
375	374. La langue et les connexions
376	375. La langue et les réseaux
377	376. La langue et les communautés
378	377. La langue et les groupes
379	378. La langue et les équipes
380	379. La langue et les projets
381	380. La langue et les tâches
382	381. La langue et les responsabilités
383	382. La langue et les compétences
384	383. La langue et les connaissances
385	384. La langue et les expériences
386	385. La langue et les formations
387	386. La langue et les certifications
388	387. La langue et les diplômes
389	388. La langue et les licences
390	389. La langue et les brevets
391	390. La langue et les marques
392	391. La langue et les droits
393	392. La langue et les obligations
394	393. La langue et les interdits
395	394. La langue et les permissions
396	395. La langue et les autorisations
397	396. La langue et les validations
398	397. La langue et les confirmations
399	398. La langue et les reconnaissances
400	399. La langue et les affirmations
401	400. La langue et les déclarations
402	401. La langue et les communications
403	402. La langue et les échanges
404	403. La langue et les interactions
405	404. La langue et les relations
406	405. La langue et les contacts
407	406. La langue et les liens
408	407. La langue et les connexions
409	408. La langue et les réseaux
410	409. La langue et les communautés
411	410. La langue et les groupes
412	411. La langue et les équipes
413	412. La langue et les projets
414	413. La langue et les tâches
415	414. La langue et les responsabilités
416	415. La langue et les compétences
417	416. La langue et les connaissances
418	417. La langue et les expériences
419	418. La langue et les formations
420	419. La langue et les certifications
421	420. La langue et les diplômes
422	421. La langue et les licences
423	422. La langue et les brevets
424	423. La langue et les marques
425	424. La langue et les droits
426	425. La langue et les obligations
427	426. La langue et les interdits
428	427. La langue et les permissions
429	428. La langue et les autorisations
430	429. La langue et les validations
431	430. La langue et les confirmations
432	431. La langue et les reconnaissances
433	432. La langue et les affirmations
434	433. La langue et les déclarations
435	434. La langue et les communications
436	435. La langue et les échanges
437	436. La langue et les interactions
438	437. La langue et les relations
439	438. La langue et les contacts
440	439. La langue et les liens
441	440. La langue et les connexions
442	441. La langue et les réseaux
443	442. La langue et les communautés
444	443. La langue et les groupes
445	444. La langue et les équipes
446	445. La langue et les projets
447	446. La langue et les tâches
448	447. La langue et les responsabilités
449	448. La langue et les compétences
450	449. La langue et les connaissances
451	450. La langue et les expériences
452	451. La langue et les formations
453	452. La langue et les certifications
454	453. La langue et les diplômes
455	454. La langue et les licences
456	455. La langue et les brevets
457	456. La langue et les marques
458	457. La langue et les droits
459	458. La langue et les obligations
460	459. La langue et les interdits
461	460. La langue et les permissions
462	461. La langue et les autorisations
463	462. La langue et les validations
464	463. La langue et les confirmations
465	464. La langue et les reconnaissances
466	465. La langue et les affirmations
467	466. La langue et les déclarations
468	467. La langue et les communications
469	468. La langue et les échanges
470	469. La langue et les interactions
471	470. La langue et les relations
472	471. La langue et les contacts
473	472. La langue et les liens
474	473. La langue et les connexions

PRÉFACE

L'opération d'aménagement des Halles se termine. D'ici quelques mois, la société chargée de la conduire va être dissoute. Et en dépit du délai encore nécessaire pour le dernier équipement, celui confié au Commandant Cousteau, pour les Parisiens : " les Halles, c'est fini ".

La date paraît donc opportune pour la sortie du livre de M. Christian Michel, puisque cet ouvrage a l'ambition de présenter l'histoire, relatée de manière aussi impartiale que possible, de cette importante opération. Certes, ce livre a reçu le soutien de la SemaH. Celle-ci ne pouvait que se féliciter d'une telle tentative, voulue sans a priori d'aucune sorte, chose rare pour un sujet qui a soulevé tant de passions, urbanistiques et politiques ; les portes ont donc été largement ouvertes à l'auteur. Mais celui-ci est resté absolument le maître de son œuvre, comme le responsable de ses jugements.

Au reste, chacun sait bien que les seuls vrais juges, ce sont les Parisiens. Au fur et à mesure de la mise en service des divers éléments de l'ensemble, leur participation, confirmée au fil des ans, a déjà bien marqué leur approbation. Les Halles d'aujourd'hui sont partie de la vie et du paysage de Paris et le touriste, d'où qu'il vienne, quelque temps qu'il reste, prévoit généralement d'en faire la visite. Mais les Parisiens ne se sont pas seulement érigés en censeurs de l'opération ; ils en seront de mille manières les créateurs dynamiques demain : au fil des mois et des années, les arbres grandiront, les façades se patineront, et les habitants de Paris donneront au quartier son rôle et son visage ; les Halles ne seront en fin de compte que ce qu'ils en feront.

Il n'en reste pas moins qu'aux prémices de l'opération, il était indispensable que la puissance publique, face aux problèmes posés par le départ devenu inévitable des commerces de gros, fixât les objectifs, arrêât un cadre et définît les règles du jeu pour les initiatives publiques comme privées. L'opération serait longue : c'était une certitude ; absurde aurait donc été, à l'évidence, de vouloir tout figer initialement dans une vision globale, rigide et détaillée. Tout au contraire, les règles devaient être suffisamment souples pour permettre la prise en compte des imparables aléas de la conjoncture comme des avatars, également inéluctables, de la mode et du goût. L'expérience a montré l'utilité de cette précaution. Si l'objectif principal avait pu être rapidement défini, les objectifs secondaires, l'ampleur de l'entreprise et les règles du jeu se sont dégagés et affirmés tout au long de ces vingt-cinq années, la marge d'évolution allant tout naturellement en se restreignant.

C'est cette élaboration progressive que ce livre entend retracer, montrant l'éventail des possibilités, puis les choix arrêtés et les raisons avancées pour ce faire. Ainsi, le lecteur pourra juger.

Un parti fondamental a été pris dès le début et maintenu, année après année, envers et contre tout, et tous : l'aménagement des

Halles devait être une opération d'urbanisme au sens complet du terme ; il convenait de se garder, par exagération de telle ou telle fonction, de la réduire à quoi que ce soit d'autre : centre d'affaires, grand jardin, ensemble d'habitations, espace culturel ou même grand geste architectural. Dans ce quartier, placé au centre géographique de la capitale mais déjà en frontière de " l'Est de la ville ", menacé comme les quartiers voisins par la clochardisation – risque aggravé par le départ du marché –, situé au-dessus d'un carrefour de communications sans égal à Paris, seule se justifiait une opération urbaine d'ensemble : il fallait, d'abord, rendre à ce « cœur de ville » vie, activités et fonctions, ensuite, par un effet d'induction naturelle, déclencher dans les meilleures conditions possibles la réhabilitation des zones avoisinantes.

Un tel objectif à cet emplacement était déjà porteur en lui-même de difficultés redoutables : volumes, hauteurs, densité, choix des fonctions, etc. Mais le lecteur verra qu'elles se sont immédiatement alourdies de données supplémentaires qui, extérieures à l'opération, n'en ont pas moins pesé tout au long de son déroulement.

Complications d'abord d'origine politique, ou « décisionnelles » comme on dit aujourd'hui. L'aménagement des Halles est intervenu à un moment d'évolution décisif dans le statut de Paris ; pendant leur construction, la Ville est passée d'un statut d'administration préfectorale à celui d'une commune de plein exercice, dotée d'un maire qui pouvait et savait décider. Mais, que de conflits pour le pouvoir tout au long de ces changements, conflits qui trouvaient inévitablement leurs répercussions sur les décisions à prendre pour le quartier !

Dans le même ordre d'idées, comment oublier que Paris est la capitale de la France et que tout chef d'Etat se sent investi d'une responsabilité particulière à l'égard de la Ville. Tant il est vrai que Paris n'appartient pas aux seuls Parisiens !

Contraintes ensuite d'ordre sociologique et esthétique : sur l'aménagement des Halles se sont focalisés les sentiments, les réactions de nos concitoyens devant l'architecture et l'urbanisme d'aujourd'hui : l'une et l'autre, dans un monde aux transformations qui s'accroissent vertigineusement, aux valeurs sans cesse remises en cause, sont des tâches redoutables car toutes deux s'inscrivent dans la durée et se nourrissent de certitudes. De ce fait, elles laissent aux Français un sentiment d'insatisfaction, pour ne pas dire de crainte. Là, plus qu'ailleurs, le futur inquiète, le passé rassure. Les Halles, situées au cœur d'une très vieille ville, sont, bon gré mal gré, devenues une sorte de symbole et d'enjeu. Sur elles se sont reportées nombre de réactions de frustration ; à travers elles se sont exprimées de sourdes inquiétudes. Ce n'était pas un environnement porteur !

Difficultés enfin liées à l'étalement de l'opération et à sa confrontation avec l'histoire de la Ville de Paris. Celle-ci s'était admirablement équipée depuis Napoléon III jusqu'en 1914 ; puis, de 1914 à 1958, n'avait plus été dotée d'aucune réalisation digne de ce nom. Un immense retard s'était accumulé. Le Général de Gaulle et Michel Debré en eurent conscience et donnèrent à la Ville impulsion et ressources pour le rattraper. D'où un effort considérable pendant ce qui restait des " Trente Glorieuses ".

Mais l'opération des Halles, conçue en cette période créatrice et interventionniste, s'est en partie déroulée, puis terminée, bien au-delà. C'est dire que le climat, les moyens et les volontés du départ ne ressemblaient guère à ceux de l'arrivée.

En même temps, et sans vouloir porter de jugement, les doctrines et les goûts en matière d'aménagement urbain se transformaient. Le parcellaire ancien, mis brutalement à mal auparavant, devenait quasi sacré. La réhabilitation et la restauration, quelles que fussent les valeurs architecturales ou techniques des immeubles, l'emportaient toujours sur l'habitat neuf, et ainsi du reste. L'aménagement des Halles devait bien entendu traduire, à son bénéfice d'ailleurs souvent, ces profondes évolutions.

Quelques mots enfin sur deux débats d'idée qui ont accompagné toute l'opération : l'un portait sur l'ampleur, l'autre sur l'architecture.

L'ampleur d'abord. Rendre vie au quartier, lui restituer sa qualité de cœur de ville, régénérer les quartiers voisins, en un mot réussir l'opération, exigeaient, pensait-on, une certaine masse critique. Comment l'apprécier ? Et il convenait, en sens inverse, de ne pas tendre vers un cœur hypertrophié, de respecter une des grandes vertus de la ville, son caractère horizontal, grâce auquel, en caricaturant naturellement, toutes les fonctions s'exercent encore dans tous les quartiers. On est parti large pour arriver étroit. Et, c'est sans doute bien ainsi puisque les objectifs ont néanmoins été atteints.

Si les doctrines, le goût et la mode ont freiné les ambitions, elles ont aussi grandement aidé au succès. Sans elles, la revitalisation du centre de la ville aurait été plus aléatoire et plus coûteuse. Entre aménagement et mode s'est institué une sorte de dialogue bénéfique.

Querelle aussi sur l'architecture. Elle fut l'objet d'innombrables débats, projets, concours. Tantôt tel soutenait la thèse de la nécessaire modestie face aux multiples monuments qui, sous la proue de Saint-Eustache, parsèment ou orientent le quartier ; tantôt tel autre, au contraire, réclamait avec véhémence un geste architectural pour donner sens et unité à l'opération, en oubliant peut-être trop aisément l'existence du Centre Georges Pompidou. Un conflit de même nature a opposé les partisans d'une composition unitaire, traduite par la désignation d'un architecte en chef et à l'établissement, a priori, de plans et d'élévations impératifs et détaillés et, à l'inverse, les tenants d'une intégration progressive et souple au quartier dans le respect de ses volumes, de ses cheminements et même de son esprit.

Il fallut surmonter ces difficultés et arbitrer ces conceptions tout en maintenant un cap financier raisonnable. Notons à ce propos que, contrairement aux autres, les données financières ont été plus généreuses et plus larges au terme de l'opération qu'en son début.

Le livre que vous abordez s'efforce de vous présenter et de vous résumer tout cela. La Ville de Paris ne laisse personne indifférent. Comment pourrait-il en être autrement de cette expérience sans précédent menée dans un lieu exceptionnel !

MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE

“L’histoire du quartier des Halles, l’un des rares de Paris, avec le Quartier Latin, qui ait conservé la même fonction depuis le haut moyen âge, est paradoxalement celle de multiples transformations qui, à travers les siècles, ont sans cesse réadapté à ses fonctions grandissantes un espace de plus en plus étroit, de plus en plus inadapté, qu’il fallait toujours remodeler, reconstruire, élargir en brisant l’étau des quartiers voisins qui étouffaient son développement : le plus vieux quartier de Paris est ainsi l’un de ceux qui ont le plus changé de visage au cours de leur longue vie.”⁽¹⁾

Depuis huit siècles, l’histoire des Halles est bien celle de profonds et lents mouvements telluriques rompus par de brutales réorganisations.

1135 : naissance des Halles, vingt-six ans avant que ne commence la construction de Notre-Dame-de-Paris ; Louis VI le Gros négocie l’installation d’un marché public sur les terrains dits des Champeaux, les petits champs, dont l’évêque de Paris est propriétaire. L’évêque, réticent, obtient en contre-partie d’encaisser, une semaine sur trois, les revenus du marché. Philippe Auguste organise ce marché et en fait le marché de Paris. Il devient un foyer d’intense vie sociale. Le quartier conservera cette vocation de marché pendant plus de huit siècles.

Sous la Renaissance, particulièrement au cours des règnes de François I^{er} et de son fils, Henri II, s’esquisse le destin monumental du quartier. La construction de Saint-Eustache est commencée en 1532. Elle prend un siècle. La Fontaine des Innocents est sculptée, en 1549, par Jean Goujon. Elle fait initialement l’angle d’une rue. Pour l’installer au centre du square des Innocents au XIX^e siècle, on sculpte un quatrième côté. Le sculpteur prend comme modèle un bas-relief du Louvre de Lescot. Un siècle plus tard – au XVII^e siècle – est percée la rue la Ferronnerie dont les façades sont encore presque intactes. L’immeuble barre des chanoines de Saint-Germain d’Auxerrois^(2*) qui s’interpose entre la Place des Innocents et la rue de la Ferronnerie est, lui, du XVIII^e. Il vient d’être restauré. C’est aussi au XVIII^e siècle qu’est construite la Halle au Blé, à l’emplacement de l’actuelle Bourse de Commerce. Le bâtiment est à maintes reprises détruit. La Chambre de Commerce de Paris l’a récemment remis en état.

L’histoire très mouvementée du quartier des Halles, pendant la première moitié du XIX^e siècle, le fait considérer comme un quartier “dangereux” à cause des mouvements populaires dont il est le siège, comme l’insurrection de la rue Transnonnain, l’actuelle rue Beaubourg. Pour des raisons “d’ordre public”, mais autant pour des raisons fonctionnelles et de commodité quoti-

dienne, mûrit, sous la Restauration, l'idée d'une transformation en profondeur du quartier pour mieux l'adapter à sa fonction de marché de gros. Le boulevard Sébastopol vient à peine d'être percé et la rue de Rivoli d'être prolongée, que le Préfet Haussmann décide d'étendre ce plan : il trace une multitude de rues : Etienne-Marcel, du Louvre, du Pont-Neuf, des Halles, Turbigo... Il remodèle la Place du Châtelet et lance les réflexions sur l'architecture du nouveau marché couvert. Dans un premier et malheureux mouvement, Victor Baltard, associé à Félix Callet, construit de lourds pavillons en pierres aussitôt dénommés ironiquement par le public "Fort des Halles". Viollet-le-Duc, pourtant ami de Baltard, les combat et conseille à Napoléon III de recourir à l'architecture métallique. L'Empereur décide la destruction de ce qui a déjà été construit et ordonne à Baltard : "Je veux des pavillons qui soient comme des parapluies !" En fait, si le concepteur des Pavillons des Halles est bien Baltard, c'est Hector Horeau qui en est l'inspirateur. Horeau est un architecte qui a exercé une forte influence sur sa profession sans avoir eu grande occasion de construire, comme Claude-Nicolas Ledoux et, plus récemment, Jean Prouvé ou Otto von Spreckelsen. C'est en fait lui qui a eu l'idée des pavillons métalliques. Ces pavillons métalliques ont, parmi les contemporains de leur édification, peu d'admirateurs. Au nombre des rares thuriféraires, Zola : "Le seul monument original depuis le début du siècle !" Enfin, en 1960, de Gaulle et Michel Debré prennent la décision de déménager le marché des Halles. En 1968, une délibération du Conseil municipal de Paris fixe les grands traits du réaménagement du quartier. Cette délibération est connue sous le nom de "délibération Capitant".

Le survol de l'histoire des Halles suggère un mouvement cyclique multiséculaire qui irait s'accélégrant, et dont le dernier cycle n'aurait duré qu'un siècle. En fait, ce n'est pas un mouvement répétitif ; une spirale en serait une figuration plus exacte. Car un bouleversement n'apporte jamais une reconstruction à l'identique, mais une transformation, sans pour autant que la vocation du quartier change fondamentalement.

Il est un autre fait marquant : c'est une sorte d'homologie des situations et des comportements aux différentes époques. Certains parallélismes sont révélateurs. Ainsi :

– *L'exaspération des élus.* Lanquetier, conseiller municipal sous la Monarchie de Juillet, bataille longuement. Il défend les idées de Horeau pour obtenir, sous ce régime puis sous les suivants (Seconde République, Second Empire), un réaménagement de "ce théâtre qui a le monde entier pour spectateur". Cent ans plus tard, parmi bien d'autres, Bernard Lafay fulmine, tout au long de sa vie d'élus, contre cette "sorte de chicot", cette "gigantesque boîte à ordures" qu'est le marché des Halles.

– *Le pouvoir du propriétaire du sol.* Dans le face à face entre la propriété épiscopale et le pouvoir royal, sous Louis VI le Gros, comme dans celui entre la Ville de Paris, propriétaire des sols, et l'omnipotence de l'Etat sous Valéry Giscard d'Estaing ou François Mitterrand, c'est la propriété qui l'emporte, du moins aux Halles.

– *Le rôle inducteur des voies de communication.* C'est la double proximité de la Seine, dont on se tient toutefois à une prudente distance, hors de portée des crues, et de la grande voie de communication royale de Paris à Saint-Denis qui fait élire le site des Halles par Louis VI le Gros. Sous Napoléon III, s'ajoute l'idée, mort-née, d'une station de chemin de fer à l'extrémité sud du boulevard Sébastopol. Naguère, ce sont le R.E.R. et l'interconnexion des réseaux R.E.R. et S.N.C.F. qui attirent aux Halles le Forum de commerce, le Centre Pompidou et quelques autres pôles d'attractions qui, eux-mêmes, aimantent la foule.

– *La durée.* Le temps des hommes et celui des villes ne se lisent pas sur la même horloge. Les mutations urbaines, même brutales, paraissent interminables aux individus qui les vivent. Les rénovations urbaines génèrent toujours un climat d'impatience. Et cette impatience trouve un bouc émissaire, l'aménageur. Ainsi, un quotidien⁽³⁾, en 1967, compare-t-il ce qu'il pense être la lenteur d'aujourd'hui et la célérité d'Haussmann. Dix-sept ans, entre 1853 et 1870, auxquels il faut ajouter les quelque huit ans d'études qui ont précédé. Or, cent ans plus tard, les délais sont curieusement les mêmes. Dix-neuf ans, de 1968 à 1987, et également huit ans d'études préalables et de préparation des décisions, entre le Comité interministériel sur le déménagement et la délibération Capitant.

– *Les mises en cause.* l'histoire paraît n'être qu'un ressassement : ainsi Napoléon III, pour raser le premier ouvrage de Baltard, énonce-t-il un principe : "Il faut savoir détruire le neuf", que Jacques Chirac applique cent ans plus tard au bâtiment Bofill, rue Rambuteau.

– *Le fait du Prince en matière d'architecture.* Là encore, les façons d'agir de Napoléon III, de Louis VI, de Philippe Auguste, de François I^{er} ou d'Henri II et celles des Présidents de la République successifs depuis 1959, sont les mêmes : une solide tradition régaliennne. Et pourtant, le problème de la rénovation des Halles s'est posé dans des termes plus difficiles aux élus du vingtième siècle qu'à Napoléon III. Non parce que la latitude d'action des hommes d'État de la V^e République aurait été inférieure à celle de Napoléon III. Le pouvoir sans partage ne change rien ; il peut faire gagner du temps, il ne résout pas les problèmes. Bien sûr, le despotisme appuyé sur une bonne conscience indifférente à la détresse, propre au XIX^e siècle, permettait un traitement plus expéditif des conséquences humaines de la rénovation sous le Second Empire que sous notre État-Providence, mais la différence entre l'entreprise haussmannienne et celle du XX^e siècle est ailleurs. Dans les deux cas les structures de la ville subissent un traumatisme profond. Ainsi l'urbaniste Victor Gruen observe-t-il que le projet d'Haussmann était conçu "sur une grande échelle et réalisé avec une certaine brutalité, faisant éclater le tissu urbain existant". L'aménagement des Halles, dans les années récentes n'est guère moins radical. A la réflexion, la différence entre les deux rénovations est que le déménagement des Halles entraîne en plus un *changement complet de vocation*. Aussitôt, la désertification menace, la clochardisation commence. Or, la blessure du Second Empire a cicatrisé assez vite. Celle du XX^e siècle peut ne pas se refermer et se nécroser en une sorte de béance. C'est cette crainte qu'exprime Paul Chemetov quand il constate : "La fonction de

marché disparue, au vide réel se superpose le vide imaginaire". Image prégnante qui hante les Halles pendant quinze ans : celle du "trou".

Le présent ouvrage raconte comment ce vide va se transformer peu à peu en cœur de ville, en architecture souterraine et en point nodal du réseau de transports urbains le plus puissant d'Europe.

Et sans céder aux facilités d'une représentation organiciste ou anthropomorphiste de la société, on peut se demander s'il n'y a pas, en arrière de l'enjeu urbanistique manifeste, un autre enjeu dissimulé. Ou, si l'on préfère, ce que cet ouvrage ne raconte pas ou peu, c'est le puissant travail qui s'effectue au plus profond de la société : celui d'un réagencement de la hiérarchie des grandes fonctions sociales. Car l'opération des Halles se noue sur la fin de la période que Jean Fourastié a baptisée les "Trente Glorieuses", à un moment où cette société doute le moins d'elle-même. La prospérité de la France, comme celle des autres pays d'Europe, paraît devoir progresser indéfiniment sans risque de jamais s'exténuer. Les seules limites reconnues sont celles des ressources naturelles au sens large (matières premières, écosystèmes) comme le note le Club de Rome, en passant magistralement à côté du plus urgent, l'entrée en stagnation relative de l'économie mondiale. C'est cette société repue qui décide de cacher les flatulences du "Ventre de Paris" dans les bâtiments aseptisés d'une lointaine banlieue. Ce geste de rejet révèle peut-être, côté cour, côté office, un changement de fond. Cette fin de XX^e siècle est, en effet, le premier âge de l'humanité qui ait aboli la crainte de la famine^(4*) (au moins dans quelques pays). Mais cette nouvelle opulence a-t-elle pour autant banni de la mémoire collective la hantise de la faim ? Le fait que cette société ait choisi de rejeter loin de son centre ville une fonction nutritionnelle dont la vue lui déplaît, pour lui préférer des activités liées au superflu (mode, loisirs, culture), n'est peut-être pas innocent.

L'enfantement par une ville, en son centre, de nouvelles fonctions, par la volonté des gouvernants qui agissent comme opérateur, peut être regardée comme la première manifestation importante d'une nouvelle hiérarchie des préférences sociales. Il n'est pas sans intérêt d'avoir à l'esprit l'idée un peu générale que l'histoire très concrète de l'opération d'aménagement des Halles, que nous allons suivre pas à pas, est peut-être aussi le film, déployé image par image, d'un changement en profondeur, de l'émergence d'une tendance lourde, d'un fait majeur de l'histoire longue de nos sociétés : quelque chose comme le passage de l'ère du besoin à l'ère du superflu.

Notes :

Les notes sont regroupées en fin de chapitre. Lorsque une * est ajoutée au numéro, cela signifie que la note comporte d'autres indications ou développements que les références de la source utilisée.

1. François Loyer : "Les transformations successives du Quartier des Halles" *Paris-Projet* n° 1, p. 4. ■ 2. Une H.L.M. de l'époque, assurent les historiens. ■ 3. *Le Monde* du 1^{er} août. ■ 4. Daniel Halévy fait remonter à 1847 la dernière crainte de famine en France. Daniel Halévy, *La fin des notables*, Paris, Editions Sauset, 1930, Tome II, p. 94.

1

LES ÉTAPES :
1966-1988



LE TEMPS DES GRANDES FRESQUES : JUSQU'EN 1966

1

À la fin des années cinquante, le quartier des Halles est une juxtaposition d'îlots insalubres qui enserrent un marché de gros central antédiluvien. 140 hôtels meublés d'une capacité de 2 500 chambres dont la fonction est inégalement avouable. Un tiers des logements sans poste d'eau, plus de la moitié sans toilettes, 40 % des 10 000 logements n'ont qu'une pièce habitable. Ces îlots sont, à l'époque, considérés comme des foyers de tuberculose (l'îlot Beaubourg avait été, déjà pour les mêmes raisons d'insalubrité, rasé dès 1927). Le marché de gros ne vaut pas mieux. Plus d'un millier d'établissements sont installés, dans les pires conditions d'inconfort, dans les immeubles situés à la périphérie des pavillons de Baltard. Face à cette réalité, les Parisiens aiment la gouaille des Halles. Toute une imagerie d'Épinal, construite sur un exotisme de fin de soirée, masque de plus en plus mal une vérité : le marché ne peut plus fonctionner en plein centre de Paris.

L'idée est enfin arrivée à maturité de déplacer le marché des Halles et de l'installer dans un site plus approprié. Nombreux sont ceux qui guettent cette chance de transformer le centre de Paris. Mais avec le temps, une sorte d'engourdissement a gagné jusqu'aux plus impénitents utopistes. Les projets s'ensavent, parce qu'aux Halles règne l'un des plus virulents *lobbies* que la France eût connu. La moindre esquisse de projet de déménagement des Halles entraîne un concert d'imprécations parlementaires auquel la pression des mandataires n'est pas toujours étrangère. De plus, le parlementarisme règne en France, et pas seulement au Palais Bourbon. Le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine ressemblent fort aux assemblées parlementaires à cette différence près que l'instabilité y est organisée et régulée. La III^e, puis, la IV^e République ont éprouvé la vigueur des groupes de pression des Halles et les gouvernants de la République se dérobent quand il leur faut les affronter. L'Assemblée municipale, elle aussi, esquivait le débat, à l'exception de quelques obstinés comme Bernard Lafay qui demande inlassablement le déménagement des Halles à La Villette ^(1*). Le 30 juin 1958, Bernard Lafay réitère devant le Conseil de Paris, au moment même où se constitue le gouvernement du Général de Gaulle : "Mes chers collègues, une fois de plus je voudrais évoquer devant vous le problème des Halles centrales, cette lèpre, ce chancre au cœur de Paris. Il a fait couler tant d'encre depuis tant d'années, il a tellement été retourné dans tous les sens pour n'aboutir à rien de positif, rien de valable, qu'on peut se demander si c'est utile... Je crois qu'il va être enfin (Lafay est gaulliste) possible de prendre de grandes décisions. Ce que n'ont pu faire seuls, ni l'Assemblée Nationale, ni le Conseil municipal, ni les comités, ni les commissariats, commissions ou organismes divers s'étant plus ou moins occupés de la question, le gouvernement actuel peut le réaliser..."

Bernard Lafay a raison. C'est la chute de la IV^e République qui entraîne celle du marché des Halles. Un comité interministériel ⁽²⁾ présidé par Michel Debré, Premier ministre du Général de Gaulle, répand le désespoir dans le monde coloré du marché. Les Halles sont transférées : la viande à La Villette, le reste à Rungis. Il a fallu un pouvoir politique fort pour trancher ce nœud gordien. Mais malgré l'incontestable vigueur du nouveau pouvoir et bien qu'un commissaire à l'aménagement du Marché d'Intérêt National de Rungis, l'énergique Libert Bou, ait été nommé dès août 1961, il faut près de dix ans

*Des hésitations aux
décisions*

◀ La lèpre, endémie des immeubles des Halles. (Archives SemaH)

pour passer de la décision de principe de déménagement à la définition d'un parti d'urbanisme.

D'abord, parce que l'exécution du déménagement est reportée à plusieurs reprises ; prévue pour le 1^{er} janvier 1966, elle est finalement remise à l'automne 1968, pour s'opérer les 4 et 5 mars 1969.

Ensuite, les objectifs de l'aménageur et du "déménageur" ne coïncidaient que très partiellement. Les calendriers n'étaient pas les mêmes, pas plus que les intérêts en jeu et on verra que ces conflits n'ont pas été sans entraîner quelque dommage, financier notamment ⁽³⁾.

Enfin et surtout, le retard vient de la difficile maturation du parti d'urbanisme.

Urbanisme clandestin ou urbanisme public ?

La Ville de Paris était, à l'exception peut-être de la Ville de Lyon (après un demi-siècle du règne d'Édouard Herriot) mais pour des raisons différentes, l'une des seules grandes villes françaises qui soit restée, depuis la guerre de 1914-1918, quasiment inerte. Le métro s'est achevé, mais ne s'est plus agrandi. Aucune grande opération d'urbanisme n'a été menée, mise à part celle des anciennes fortifications, réalisée entre les deux guerres. La Ville de Paris subit là les conséquences de la tutelle qui la condamne à l'impuissance. Le pouvoir politique, qui aurait intérêt à agir, est paralysé. Le pouvoir administratif, qui aurait les moyens d'agir, n'en a pas la volonté.

Michel Debré, Premier ministre en 1959, conscient de cette situation, veut donner à la Ville de Paris les moyens de nourrir enfin une ambition. Il la dote d'un budget d'investissement conforté par des subventions d'équipement de l'État. Et, bien sûr, en 1960, au moment où la décision de déménagement des Halles est prise, il n'y a pas, à Paris, de projet d'urbanisme en souffrance, prêt à l'emploi.

La nécessité d'une réflexion urbanistique paraît évidente. Mais comment s'y prendre ? Quels objectifs lui assigner ? Ces questions et quelques autres échauffent peu à peu les esprits. Deux rejets par le Conseil de Paris des projets qui lui sont soumis, une vingtaine de débats au moins, des procès-verbaux qui dépassent cinq cents grandes pages donnent une idée de l'ampleur des résistances. Cette réflexion et surtout les supputations qui l'entourent engendrent peu à peu un climat de passion. En face, l'immobilité d'un pouvoir qui a pourtant désormais une volonté d'agir.

D'abord, comme l'explique, en juillet 1967, Jacques Dominati, conseiller de Paris : "Le Conseil municipal n'est pas dans la gestion de la capitale le maître du jeu ; il doit attendre pour se prononcer que l'administration lui fasse des propositions et il ne peut bien souvent qu'en approuver les termes ou les rejeter..." L'initiative appartient en effet à l'administration préfectorale (Préfet de la Seine au début, Préfet de Paris, à partir de 1968). Symptomatique du climat, l'échange courtois et acide entre David Weill, conseiller de Paris et le Préfet de la Seine, Maurice Doublet :

– Le conseiller : "Vous venez de charger, si mes renseignements sont exacts, cinq cabinets d'élaborer des programmes et vous leur avez donné six semaines pour vous soumettre leurs travaux, est-ce suffisant ?"

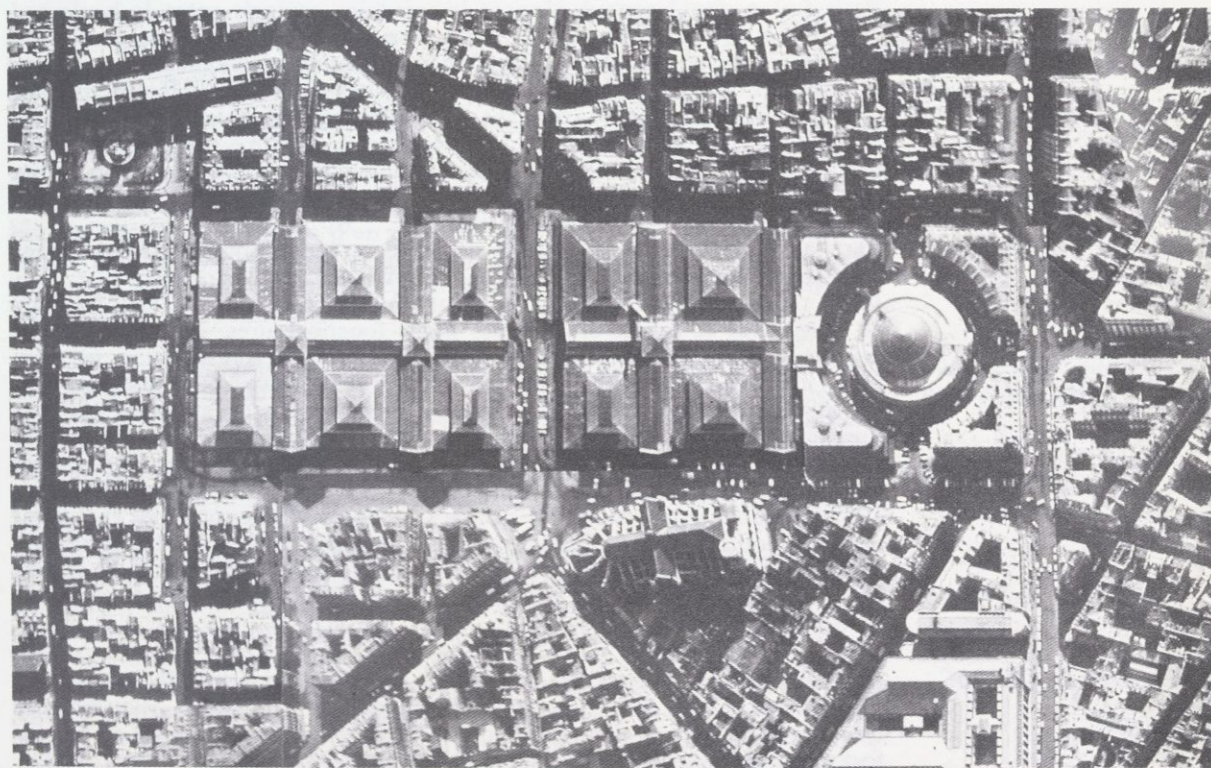
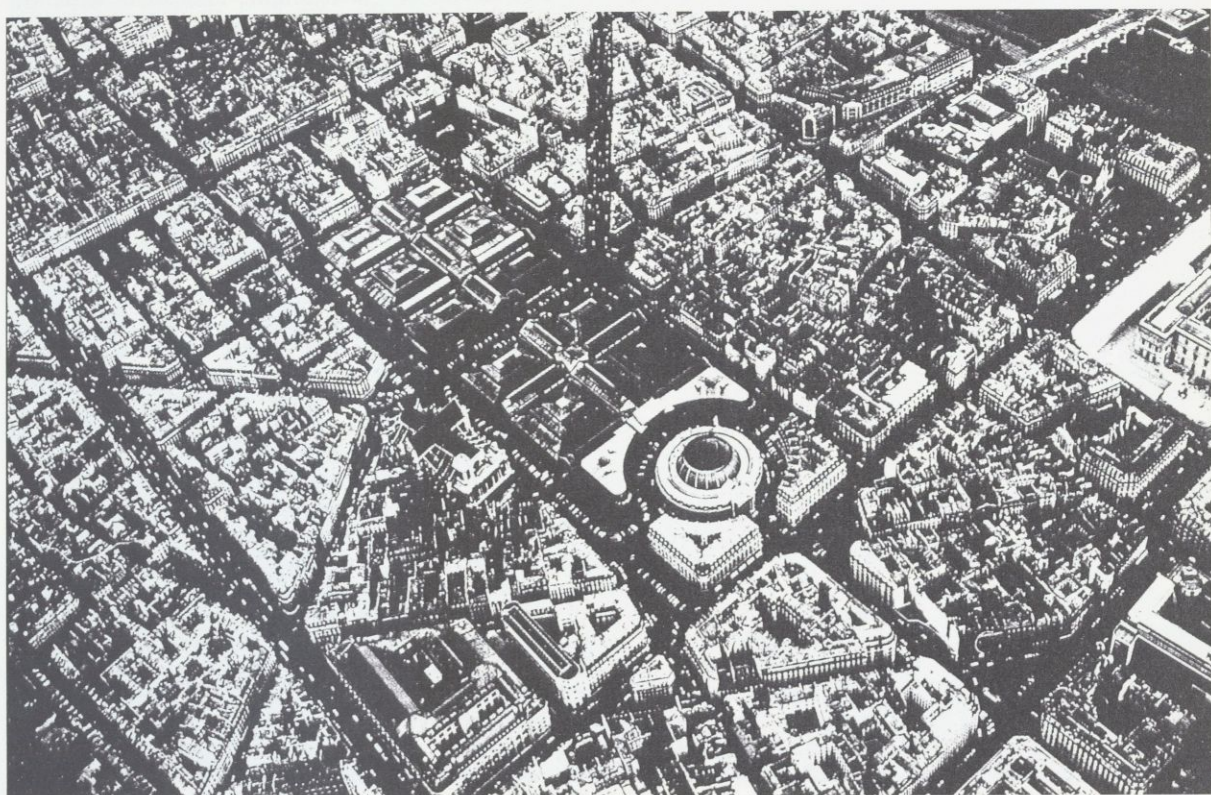
– Le Préfet : "Vous êtes certainement très bien informé, ce ne doit cependant pas être le fait de mon administration. Il s'agit là d'un aspect de la procédure d'instruction qu'il me paraît encore prématuré de livrer à l'information publique. Mais puisque vous avez des renseignements provenant de source privée, pourquoi ne vous l'avouerez-vous point ?"...

– Un autre conseiller : "Monsieur le Préfet, il faut rompre avec ces méthodes qui font peser sur nous tous l'accusation de promouvoir un urbanisme clandestin."

Progressivement, l'administration, puis les outils qui vont intervenir dans l'opération, accomplissent un effort d'information : exposition organisée par le Préfet, "Le Paris des chantiers" en 1967 ; exposition des "Six Maquettes", en 1968.

Mais un mal irréparable a peut-être été commis à cette haute époque. Un climat de méfiance s'est installé entre l'administration, les élus, la presse et

Ces vues aériennes montrent la densité et la fragilité du site. (Archives SemaH). ►



une partie appréciable du public. C'est ce qui explique, lorsque la situation se clarifie enfin, en 1969, que ce soit dans une ambiance de scepticisme. Ainsi, la délibération Capitant, qui met pourtant fin au délire et aux hésitations, sera-t-elle honorée d'un accueil désabusé : "Le projet du moindre mal" ⁽⁴⁾ titre le quotidien *Le Monde*.

Mais avant d'en arriver là, un spectaculaire travail de réflexion architecturale et urbanistique avait secoué l'opinion.

Vers les vastes fresques

Paris, à la différence des autres grandes métropoles, n'a, au début des années 60, ni véritable plan d'urbanisme, ni outil d'urbanisme. Dès 1963, la création d'un Atelier Parisien d'Urbanisme est envisagée. Mais elle n'est effective que cinq ans plus tard. En attendant, l'administration de la Ville confie des missions au gré des besoins. La Préfecture demande, cette fois encore, à trois consultants de réfléchir à l'urbanisme de Paris. Le CREDOC ⁽⁵⁾ est consulté, en mars 1961, pour faire une étude sur les tendances naturelles d'évolution du centre de Paris. Cette "enquête socio-économique" porte sur une emprise de 250 hectares. Lopez, disciple de Le Corbusier, imprégné de la réflexion de son maître sur le Plan Voisin en 1925, est chargé, dès mai 1960, d'étudier les "possibilités architecturales du site parisien" entre la Seine et le boulevard Magenta. Lopez a déjà travaillé à de nombreuses reprises sur l'urbanisme de Paris, surtout depuis 1954. Enfin, à partir de 1962, une réflexion urbanistique sur le devenir du centre Paris, après le départ des Halles, est demandée à Rotival, urbaniste français, mais de formation anglo-saxonne.

Certes, Paris dispose d'un plan Directeur. Mais sa révision est jugée nécessaire. Un nouveau schéma d'urbanisme est en cours de préparation pour 1967. Il n'existe pas de plan de secteur, notamment du centre rive droite qui engloberait les Halles. Par ailleurs, Paul Delouvrier vient d'engager, mais à l'échelle de la région, l'élaboration du Schéma Directeur du District de la région parisienne. De son côté, l'administration conduit ses propres réflexions. Elle voudrait installer sur la rive droite un quartier d'affaires rénové. C'est ce qu'explique Jean Benedetti, Préfet de la Seine ⁽⁶⁾ : "Vous savez que le Plan Directeur de Paris (...) a classé zone à rénover le territoire compris entre le boulevard Magenta et la rue de Rivoli (...) Nous devons affirmer dès maintenant notre souci de conserver au quartier des Halles une activité économique importante et toutes les caractéristiques d'un grand centre d'affaires." Jean Benedetti, dans un mémoire postérieur, poursuivant sa réflexion en s'appuyant sur les premiers travaux du CREDOC, de Lopez et de Rotival, exprime deux anticipations prémonitoires : il pense que la croissance économique de la France ne durera pas, et qu'il faut jouer le sous-sol. Il y relègue les transports, les parcs de stationnement et les fonctions de stockage.

Parallèlement, la Ville de Paris a décidé de créer la Société d'Études pour l'Aménagement des Halles de Paris (S.E.A.H.), en juillet 1963.

En se réunissant régulièrement, au cours du dernier trimestre 1962, à l'hôtel de Sens, avec le Préfet et quelques hauts fonctionnaires, Lopez et Rotival mûrissent leurs recommandations. Après une première présentation, en mars 1963, devant le Conseil municipal, c'est à l'automne 1963 que les trois consultants remettent leur avis définitif. Que disent-ils ? Rappelons que leur mission était d'éclairer, par des réflexions sur les perspectives lointaines, les décisions qui devaient être prises à court terme pour l'aménagement du quartier des Halles. René Capitant, avec un recul de quelques années, résume de façon synthétique son impression : "Les projets auxquels Messieurs Lopez et Rotival avaient abouti étaient extrêmement audacieux. Ils tendaient à la rénovation de tout le centre de la capitale et n'hésitaient pas à raser des quartiers entiers pour implanter à leur place des immeubles de grande hauteur et de style très moderne."

Les travaux du CREDOC

Le CREDOC commence par dresser un état du patrimoine. Il juge celui-ci médiocre et le plus souvent vétuste. Le quartier se caractérise, selon lui, par une très forte densité démographique (772 habitants par hectare) et par un fort rapport emplois/résidents (194 000 emplois/135 000 résidents). Et ce fait



en masque un autre, plus surprenant : les halles centrales font travailler relativement peu de monde, 18 000 personnes, moins de 10 % des emplois de la zone d'étude. Ce résultat relatif inattendu tient évidemment à la grande étendue du périmètre assigné à l'analyse du CREDOC.

La recommandation est claire : il faut restructurer. Le centre rive droite est vétuste. Son activité économique relève de "l'ère pré-industrielle". Il n'offre aucune des caractéristiques d'un cœur de ville moderne. Or il ne s'agit rien moins que de faire survivre Paris. Face à cet enjeu, les coûts humains et financiers, dont il reconnaît qu'ils seront très lourds, ne doivent donc pas empêcher la restructuration.

L'ancien marché aux légumes. (Archives SemaH)

En l'absence de programme, il est demandé à Lopez de "s'efforcer de dégrossir une enveloppe, un volume (...), en fonction des servitudes d'environnement et de sites". Malgré les réserves qu'il exprime et que partage le Préfet quant à cette procédure irrationnelle, l'approche de Lopez n'est pas sans mérite. Elle permet d'apprécier quantitativement la capacité maximale constructible, les hauteurs moyennes à respecter et de réfléchir sur l'ordonnancement de l'espace.

Pour dégager un parti d'urbanisme, Lopez constate que les premiers éléments à composer sont ce qu'il appelle les "vides". Or, montre-t-il, le "col de La Chapelle", entre Montmartre et les Buttes Chaumont, constitue la voie de pénétration naturelle et historique, ouverte sur la plaine de France et de l'Europe, et par laquelle sont passés successivement l'ancien sentier gaulois, la voie romaine, l'itinéraire triomphal des rois de France pour se rendre à Saint-Denis, et celui des pèlerinages (Saint-Jacques de Compostelle, notamment). C'est donc en suivant ce sillon, très fortement inscrit dans la topographie et dans l'histoire de Paris, qu'il convient de marquer l'axe de ce centre. Mais,

Lopez, de l'architecture sans programme

ajoute Lopez, on n'installera plus, comme on l'aurait fait autrefois, les grandes voies différenciées de circulation rapide au niveau du sol. Elles seront ensevelies. En surface s'épanouiront les activités de loisir, de promenade et de détente du citoyen. Le Parisien mettra ainsi ses pas, en le sachant ou non, dans ceux de ses ancêtres.

Ce que Lopez appelle "l'axe du vide dominant" est donc orienté Nord-Sud et "s'accroche" à la place du Châtelet. Cet axe sera traité en espace planté, ponctué de faibles volumes, de théâtres, de terrains et de salles de sport, de jeux d'eau et d'équipements culturels. Il s'agit, à la circulation automobile près, de refaire les jardins des Champs-Élysées. Ce vide se dilatera presque sur toute la largeur qui sépare les rues Saint-Martin et Saint-Denis. C'est-à-dire, pour un lecteur peu familier des lieux, un espace d'un bloc à l'ouest du boulevard Sébatopol et de deux blocs à l'est du même boulevard. Autour d'une arène centrale, les volumes bâtis sont ordonnancés en fonction des espaces qu'ils bordent. Ils forment une façade discontinue afin d'éviter un effet de muraille. Volumes simples et ponctuels des habitations pour obtenir le maximum d'éclaircissement. Volumes allongés des bureaux, pour donner le maximum de superficie par niveau. Parsemés, des volumes bas, pour les autres fonctions : culture, loisir, sport, etc. Ces volumes sont architecturalement les plus riches. Un réseau de voies hiérarchisées assure les dessertes et les liaisons à l'intérieur du quartier et avec l'extérieur. À cinq mètres au-dessus du sol, des terrasses pour piétons, en sous-sol, plusieurs niveaux de parcs de stationnement. Lopez, ce n'est pas une découverte, n'est pas ennemi des principes de la Charte d'Athènes. Au total, l'esquisse de programmation proposée par Lopez distingue deux zones :

- une zone "A", le Carreau des Halles, qui accueille 145 000 m² de locaux commerciaux et de bureaux, un hôtel de 500 chambres, un marché (de détail), le marché aux fleurs, 5 000 places de stationnement en sous-sol ;
 - le plateau Beaubourg, la zone "B", où sont construits 700 logements de bon confort, servant de tiroir pour le relogement des habitants chassés par la rénovation ; un centre commercial et 1 000 places de stationnement.
- La partie centrale, comprise entre A et B^(7*), libère trois hectares d'espaces verts dans la section Sud du grand axe central et supporte en plus 300 logements.

"L'ordre d'opération n° 2" de Rotival⁽⁸⁾

Sous ce titre mystérieux se dissimulent les projets de Maurice Rotival pour les Halles et leur environnement large. Il raisonne sur une superficie de 470 hectares qui est comprise entre la Seine (limite Sud) et le boulevard de La Chapelle (au nord), la rue La Fayette (à l'ouest) et la rue du Temple (à l'est). Rotival entend situer le problème du centre rive droite dans le contexte le plus vaste.

Une analyse de l'Est et de l'Ouest de Paris lui montre que l'Est, la zone la plus peuplée et la plus productive, est en même temps la moins dynamique et la moins équipée. Il faut donc rééquilibrer Paris en faveur de l'Est. C'est d'ailleurs ce qui se produira dans les décennies suivantes. Telle est sa première grande orientation.

La deuxième orientation est la réponse au problème posé par la place, dans le futur, de Paris au sein de la Communauté Économique Européenne. Pour maintenir sa position, Paris ne doit pas simplement exalter son rôle culturel et artistique, mais aussi développer ses facultés d'accueil et s'adapter au rythme nouveau du temps. Rotival écarte l'hypothèse d'école d'un Paris-bis où il faudrait réaliser, ex nihilo et à grands frais, des infrastructures. Cela au risque, si par miracle on y parvenait, de tuer le vrai Paris. Il conseille donc, en s'appuyant sur les travaux du CREDOC et de Lopez, de concentrer les sièges sociaux autour de la gare du Nord et de la gare de l'Est. Il préconise, et c'est sa troisième thèse, une action rapide et volontaire pour mettre fin au pourrissement séculaire du centre de Paris. Il l'attribue en particulier à la progressive asphyxie du centre par la circulation automobile. Pour Rotival, dans cette période d'intense croissance économique, Paris est en déclin relatif. Cette affaire du centre rive droite est donc bien un "enjeu vital". Le statu

quo n'est pas possible, Paris régresserait et perdrait sa place dans ce qu'il appelle le "treillis" économique de l'Europe.

Pour les Halles, Rotival focalise ses recommandations sur une alternative. Premier terme de l'alternative, ce qu'il appelle, le "parti (au sens architectural) gouvernemental". On crée, entre Louvre et Marais, un ensemble architectural desservi par une suite de plate-formes, fixées aux niveaux + 5 mètres et + 10 mètres, et s'agencant autour des richesses historiques. Le plateau Beaubourg est affecté à un centre commercial spécialisé dans l'alimentaire de luxe.

L'autre terme est le "parti d'affaires et de loisirs". L'ensemble architectural est beaucoup plus novateur. Les plate-formes inférieures et les sous-sols sont réservés aux bureaux, aux voies de circulation et aux parcs de stationnement. Au niveau des plate-formes supérieures, se trouvent tous les centres d'attractions grand public : théâtres, cinémas, grands magasins, salles d'exposition. Il s'agit de réaliser une opération pilote aux fins de chercher de nouveaux modes d'organisation de l'espace. Des enseignements pourraient en être tirés pour les phases opérationnelles suivantes.

L'architecte Guillaume Gillet écrit, en 1963, dans le *Figaro Littéraire*, "Tout le monde attend un geste...!"

En fait, les travaux de Lopez et de Rotival déclenchent une tempête de protestations. On accuse Lopez de vouloir "faire Los Angeles sur Seine". L'idée de déplacer 124 000 habitants est assez mal reçue. Paradoxe : bien que Lopez ait probablement été le premier à soulever publiquement l'idée de détruire les Pavillons de Baltard, cet aspect du projet passe inaperçu, tant les critiques sont hypnotisés par l'énormité du reste. Le Conseil de Paris n'est pas plus favorable. Opinion de M. Moscovitch, conseiller de Paris, (avril 1963) : "au cours d'une réunion organisée au CREDOC, le 18 juillet 1962, à l'instigation du Délégué Général au District, nous avons entendu M. Lopez exprimer fort brillamment des théories très intéressantes, peut-être, mais qui semblaient avoir pour objet, non pas l'aménagement du quartier des Halles, mais une parcelle quelconque de la lune qu'on est sur le point d'explorer".

Rotival, bien que soutenu par Paul Delouvrier, n'a pas plus de succès. Il s'attire l'ironie d'André Weil-Curiel, dans un débat de novembre 1963 : "Ce que je veux noter tout de même à propos de ce projet Rotival - après M. Bernard Lafay qui a souri du jargon extraordinaire employé qui prenait l'allure d'une directive militaire avec des ordres d'opération - c'est qu'il est très révélateur de l'état d'esprit de son auteur. Ainsi, par exemple, les développements qui nous sont soumis dans ce remarquable fascicule que j'ai sous les yeux comportent un paragraphe intitulé "premières attaques partielles de la rue de Rivoli à La Chapelle". Eh bien, ce que je viens demander aujourd'hui au Conseil, après d'autres orateurs, c'est d'organiser la défense contre ces attaques partielles, de les bloquer, avant même qu'elles aient pu se développer."

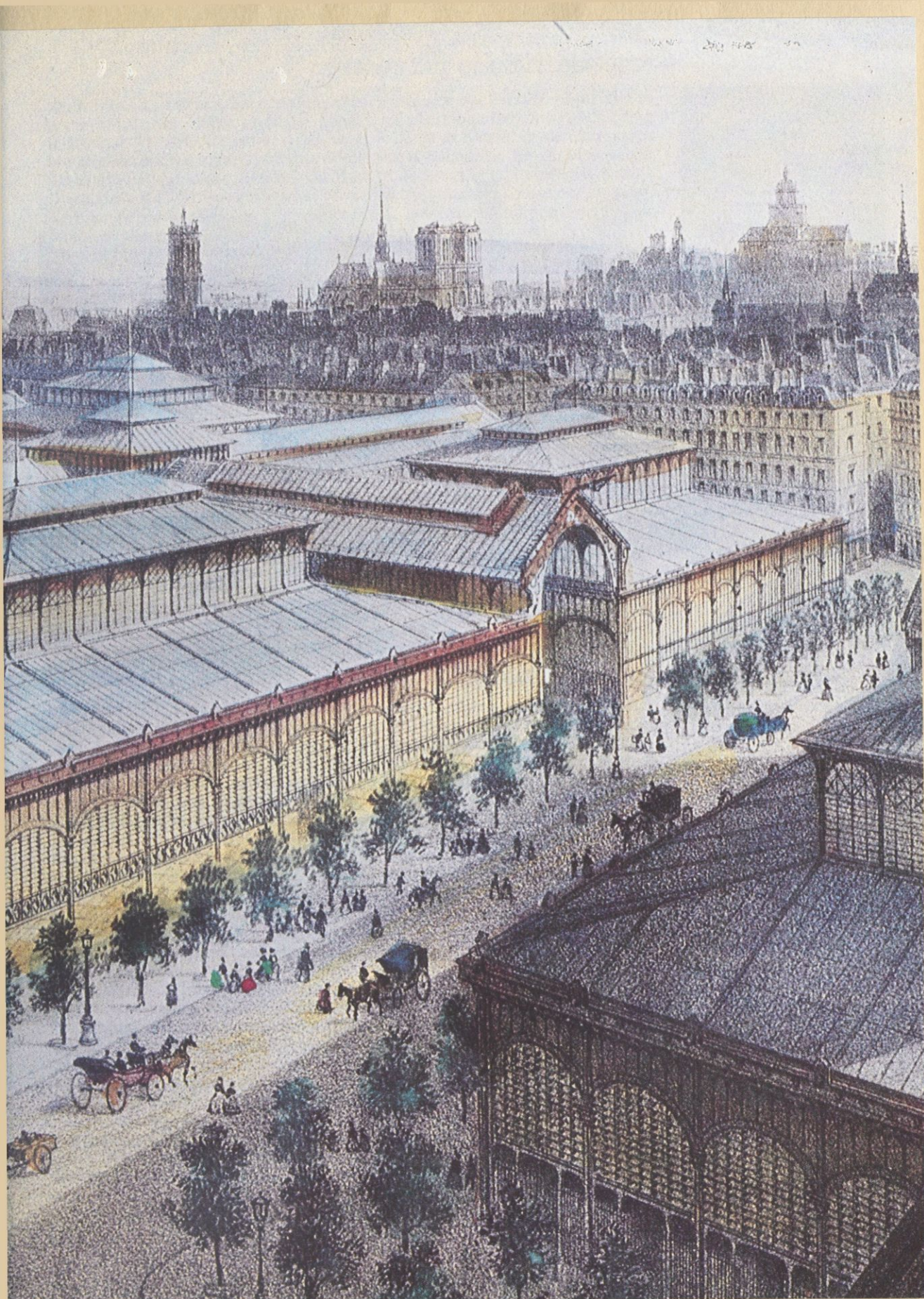
Il suffisait, pour que les projets de Lopez et Rotival fussent suspects aux yeux de nombreux critiques, qu'ils aient été suscités par l'administration. Mais leurs caractéristiques propres, notamment leur style provoquant, font redoubler l'ardeur des critiques et conduisent au rejet pur et simple. Chacun se sent incliné à donner son avis, et des équipes se constituent aussitôt ici ou là, de façon plus ou moins spontanée, pour faire naître des alternatives et nourrir les discussions. Trois équipes, au bas mot, se sont saisies d'elles-mêmes et ont mené une réflexion urbanistique et architecturale sur les Halles. Gutton et Auzelle, dans le cadre de l'Atelier Tony Garnier, aux Beaux-Arts, font travailler de façon contradictoire plusieurs équipes d'étudiants. Claude Charpentier, défenseur du patrimoine des Halles (et dans Paris plus généralement), crée avec André Chastel (9*) une association de défense des Halles. André Laprade qui, en 1953, avait proposé une tour pour accueillir le marché des Halles paraît converti et suggère maintenant, associé à Jean Brasilier, un jardin sur dalle et, sous le jardin, un centre commercial, avec une nette séparation des fonctions.

Ces projets ont eu au moins une valeur heuristique ou pédagogique. Ils ont appris à tout le monde à mieux raisonner sur le site, en particulier quand

Tout le monde attendait-il un geste ?

Nostalgie : gravure ancienne des pavillons de Baltard. (Archives SemaH) ►







Singulier mélange d'un patrimoine précieux et de terrains vagues : le plateau Beaubourg, 18 à 20, rue Brisemiche. (Archives SemaH)

Premier coup d'arrêt du Conseil de Paris

ils ont involontairement servi de repoussoirs. Ces travaux ne constituaient assurément pas une phase nécessaire de l'opération. Mais ils ont été utiles dans une phase d'apprentissage intense. Ne serait-ce qu'en développant chez les acteurs une sensibilité humaine et politique à l'égard de ce lieu.

Bien qu'elle ait été à l'origine de ces études, et bien qu'elle les ait largement inspirées, l'administration ne tarde pas à prendre ses distances vis-à-vis d'elles. Elle se dit certes éclairée par ces travaux, mais ces lumières la mettent dans l'embarras. D'abord, parce qu'il n'est pas simple de tirer des conclusions opérationnelles de travaux de portée aussi générale. Ensuite, parce que les réactions des conseillers de Paris, de la presse et de l'opinion sont beaucoup plus vives que prévu.

Aussi l'administration va-t-elle réagir en essayant d'éloigner l'orage qui gronde dans l'opinion, en plaçant le débat sur le terrain moins compromettant des moyens d'action, pour reprendre ainsi pied sur un sol moins mouvant. Elle commence, et se porte ainsi au-devant des souhaits du Conseil municipal, par reprendre le projet de constitution d'une Société d'Études pour l'Aménagement des Halles (S.E.A.H.) pour pousser les études. Notamment pour déterminer un périmètre d'intervention. Parallèlement, elle prend ses distances par rapport aux travaux de Lopez et de Rotival. Le Préfet se démarque prudemment du couple Lopez-Rotival : "Les études ainsi entreprises n'engagent nullement ni le Conseil municipal, ni l'Administration...", explique-t-il.

D'abord, la S.E.A.H. créée en septembre 1964. Sa mission, si nous négligeons la mission implicite de machine de guerre contre Lopez, Rotival et leurs éventuels épigones, est quadruple : analyse des données démographiques,

meilleure connaissance des données sociales, examen des problèmes juridiques qui se posent aux Halles et études financières. Actionnaires : à 52 % la Ville de Paris, à 27 % la Caisse des Dépôts et à 22 % la Chambre de Commerce de Paris, le reste est réparti entre de nombreux actionnaires. Co-gérants : Alain Griotteray, Rapporteur Général du Budget de la Ville et Léon-Paul Leroy, patron de la S.C.I.C. (outil de promotion immobilière de la Caisse des Dépôts). Bientôt elle engage un Directeur Général à mi-temps, Philippe Baer, futur Directeur Général de la Société d'Aménagement, SemaH, dont la S.E.A.H. est la préfiguration. La S.E.A.H. prend, en octobre 1965, comme architecte conseil Louis de Marien qui a notamment réalisé le "complexe Maine-Montparnasse".

En proposant la création de la S.E.A.H., le Préfet a renoncé à faire siennes les études Rotival-Lopez décidément "invendables" et propose, pour avancer, une nouvelle méthode : la S.E.A.H. procédera "aux études préalables relatives à l'aménagement, à la rénovation et à la restauration du secteur des Halles. De ces études, la Société devra dégager les conclusions permettant à l'Administration d'établir un projet de mise au concours de l'opération envisagée – ces études seront ensuite soumises au Préfet de la Seine en vue de présenter des conclusions ainsi qu'un mémoire à l'assemblée municipale". Le Conseil devra alors se prononcer sur le périmètre définitif de la rénovation, sur l'affectation du sol et du sous-sol, sur les modalités de sauvegarde du patrimoine et sur un avant-projet de bilan prévisionnel.

Le Conseil municipal, dans sa délibération du 18 novembre 1963, entend bien limiter le champ d'investigation de la Société d'Études : "... Considérant que les études qui seront confiées à la Société Civile d'Études pour l'Aménagement des Halles de Paris et des secteurs limitrophes devront être entreprises et poursuivies non point comme une expérience plus ou moins hardie d'urbanisme, mais dans l'esprit d'une sauvegarde du patrimoine artistique, historique et économique de Paris, maintes fois affirmé par le Conseil municipal." C'est une nouvelle phase de la réflexion urbanistique sur les Halles qui s'engage.

Lopez et Rotival raisonnaient sur 450 hectares. À partir de novembre 1963, on ne raisonne plus que sur le dixième, et encore... Le programme qui ressortait à la fois des instructions qui leur avaient été données par l'Administration et de leurs propres idées était gigantesque. 800 000 à 900 000 m² construits (dont 320 000 m² d'habitation, 3 000 logements ; 55 000 m² de commerces ; un hôtel de 800 chambres sur 70 000 m² ; des équipements sociaux et sportifs sur 60 000 m² ; des équipements culturels sur 150 à 200 000 m² et 150 à 200 000 m² de bureaux).

Désormais, il s'agit de 43 hectares au maximum. Mais pourquoi cette superficie ? Qu'en faire ?

La nouvelle problématique est clairement exposée par Christian de La Malène⁽¹⁰⁾ : "Ce périmètre a été défini en partant de la considération qu'il fallait tâcher de définir le plus petit périmètre possible permettant une opération d'urbanisme valable... Mais le parti n'étant pas encore défini, ce périmètre risquait de présenter un caractère arbitraire et par conséquent d'imposer aux urbanistes chargés d'intervenir ensuite à l'intérieur de ce périmètre des sujétions anormales."

L'Administration va plus loin. Après études, elle propose de limiter la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) à 26 hectares. Cette zone est divisée en deux. Une zone de rénovation de 18 hectares. Une zone de restauration de 8 hectares.

Le Préfet ne peut faire de choix concernant le périmètre de rénovation sans l'accord formel du Conseil. La D.U.P., en particulier, doit être votée par l'assemblée municipale. On aboutit donc à une transaction entre le Préfet et l'assemblée. Le Préfet Doublet accepte un périmètre de 32 hectares qui "permet d'appréhender le maximum possible de locaux occupés par des grossistes transférables à Rungis et à La Villette ; il porte sur un espace suffisamment vaste pour permettre la réalisation d'une opération d'urbanisme cohérente, faisant leur place à la restauration et à la rénovation".



Les références à l'histoire contemporaine ou ancienne (l'aménageur "nouveau Attila") ont une fonction : hisser l'aménagement des Halles au rang des grands carnages de l'histoire (Archives SemaH).

Changement d'échelle, modernisme contre conservatisme ?

Une seconde controverse porte sur la nature des interventions urbanistique. Faut-il rénover ou respecter le patrimoine ?

La nostalgie nourrit deux types de regrets. Marcel Cornu ⁽¹¹⁾ : "Dans le ventre de Paris, se jouait chaque nuit le grand opéra populaire de la bouffe. Paris, ici charnel et chaleureux, canaille et malicieux, ripailleux, haut en couleurs et sentant fort..." "Le quartier était comme cela, toute vie et gueuserie". L'autre type de regret est celui de Louis Chevalier, auteur de "Classes laborieuses et classes dangereuses" ^(12*) et, plus récemment, de "L'Assassinat de Paris" et qui, dit-on, se fâcha avec Georges Pompidou, son camarade de Normale Sup ⁽¹³⁾, à cause de la rénovation des Halles. Le reproche de Louis Chevalier ? Paris se dépersonnalise. On abat les bâtiments, on chasse les "petites gens" et on détruit les Halles, le "centre des centres". Louis Chevalier rejette les prétextes puisés dans la futurologie pour défendre ce qu'il appelle la "civilisation parisienne (...), un certain comportement amoureux, différent selon les quartiers".

Sous une forme militante, Claude Charpentier, André Laprade et André Chastel, fondateur avec Jean-Paul Palewski du *Comité pour la Sauvegarde des Halles*, qui fédère diverses associations, organisent une exposition, en décembre 1966, pour montrer que le quartier est digne d'être "protégé et défendu". Une association de défense des expropriés présidée par Clément Blanc se crée. Son objectif est plus "catégoriel". Les époux Listowski, pour leur part, proposent une alternative : une sorte de "Luna Park souterrain". Sur le plan architectural et urbanistique, leur parti est conservateur. Il s'agit de remeubler la "ville historique" à laquelle se sont agrégés les villages qu'elle a absorbés au XIX^e siècle. Toute cette nostalgie cherche un point de cristallisation. Elle le trouvera bientôt. Ce sera à l'occasion de la bataille des pavillons de Baltard.

La volonté de ménager le patrimoine architectural des Halles a une ample résonance au Conseil municipal.. David Weill, le 23 décembre 1966 : "Ce qui m'inquiète, c'est l'extension démesurée du secteur de rénovation : 27 hectares 6 sur les 32 hectares, et l'amenuisement comme une peau de chagrin du secteur de restauration ; ce qui veut dire qu'on se réserve a priori la possibilité de démolir plutôt que de chercher ce qui fait le patrimoine de Paris".

Nouvelle querelle des anciens et des modernes

Pour en juger, il faut considérer ce qui est en jeu. Du côté des militants, exclusifs de la conservation du patrimoine, existe une volonté de protéger tous les immeubles que leur ancienneté et que leurs qualités architecturales désignent à leur pieuse admiration. Sur ce principe, pas de discussion. Tout le monde s'accorde. Les difficultés surgissent quand il faut énumérer les critères qui vouent tel immeuble à la restauration, tel autre à la simple conservation et tel autre enfin à la destruction. On verra dans l'affaire des façades de la rue Saint-Martin, sans parler de celle des pavillons de Baltard, que l'aménageur et l'administration étaient en fait assez portés à détruire, même des bâtiments incontestablement intéressants comme témoignage architectural et historique. Les défenseurs du patrimoine ne sont donc pas simplement des fétichistes. L'expérience montre que certaines de leurs craintes sont fondées. Mais la logique de leur démarche les amène à vouloir protéger toujours plus et finalement à nier qu'une ville, pour vivre, doive détruire, sauf à se développer concentriquement par anneaux successifs.

Face à cet avatar du militantisme "écologiste", une administration qui se veut "moderniste". Elle entend marquer le réaménagement du quartier des Halles d'une empreinte actuelle et susciter des gestes architecturaux. C'est le sens de l'accueil fait au projet de *Centre Français de Commerce International* présenté par Pierre Capgras que, dès novembre 1966, Louis de Marien inclut dans son plan masse. C'est ce qu'exprime, un peu plus tard, le Préfet Doublet qui veut : "créer un ensemble monumental qui marque, au moyen de la rénovation du secteur des Halles, le centre de Paris tout entier". Un autre conflit empoisonne les relations entre les élus et l'administration. Celle-ci, en effet, a réduit ses ambitions concernant le puissant centre d'affaires qu'elle méditait pour les Halles. Mais elle défend toujours l'idée d'y implanter le